

Diplômes de sténographie et de dactylographie.

Numéro d'inventaire : 2007.05118 (1-6)

Auteur(s) : Françoise Berthelot

Type de document : diplôme

Éditeur : Institut International de métagraphie Duployé (47, rue Labat Paris XVIIIe Paris)

Date de création : 1968

Description : Diplômes sur feuille cartonnée. Nom et date dactylographiés. Signatures au stylo bleu. Tampons de l'I.I.M.D. Rang du prix reçu à la plume et encre noire. Bande "Championnat du Cher" collée sur le liseré supérieur du diplôme.

Mesures : hauteur : 210 mm ; largeur : 270 mm

Notes : Série de 6 diplômes obtenus entre 1967 et 1969. (1) : sténographie, épreuve de vitesse de 50 mots par minute (mention Bien), organisée à Bourges le 16 décembre 1967. 61e prix. (2) : dactylographie, épreuve du degré élémentaire à la vitesse de 20,3 mots par minute (aucune mention), organisée à Bourges le 6 avril 1968. (3) : dactylographie, épreuve du degré élémentaire à la vitesse de 22 mots par minute (aucune mention), organisée à Bourges le 29 juin 1968. (4) : dactylographie, épreuve du degré élémentaire à la vitesse de 20,5 mots par minute (aucune mention), organisée à Bourges le 29 mars 1969. 60e prix. (5) : sténographie, épreuve de vitesse de 60 mots par minute (aucune mention), organisée à Bourges le 14 décembre 1968. (6) : sténographie, épreuve de vitesse de 70 mots par minute (aucune mention), organisée à Bourges le 29 mars 1969. 29e prix.

Mots-clés : Diplômes professionnels

Filière : Formation continue

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

CHAMPIONNAT DU CHER

INSTITUT INTERNATIONAL DE METAGRAPHIE DUPLOYÉ

Association fondée le 22 octobre 1924 et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, pour la diffusion de la Métagraphie Duployé en France et dans les pays de langue française, et pour l'encouragement à la formation de professionnels et de professeurs.

Siège Social : 47, rue Labat - PARIS-XVIII'

DACTYLOGRAPHIE

Le Conseil d'administration de l'I.I.M.D.

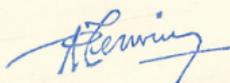
Vu l'article 1^{er}, alinéas 2 et 4, des statuts,
Vu les articles 6, 7 et 8, du Règlement intérieur,
Vu le procès verbal établi par la commission locale.

Constate que Mademoiselle BERTHELOT Française
a subi avec succès l'épreuve du degré ELEMENTAIRE (mention —)
à la vitesse de 22 mots nets par minute,
organisée à BOURGES, le 29 JUIN 1968

Le Président de l'I.I.M.D.

Le Président de la Commission locale,

Le Secrétaire



725 prise



CHAMPIONNAT DU CHER

INSTITUT INTERNATIONAL DE METAGRAPHIE DUPLOYÉ

Association fondée le 22 octobre 1924 et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, pour la diffusion de la Métagraphie Duployé en France et dans les pays de langue française, et pour l'encouragement à la formation de professionnels et de professeurs.

Siège Social : 47, rue Labat - PARIS-XVIII^e

DACTYLOGRAPHIE

Le Conseil d'administration de l'I.I.M.D.

Vu l'article 1^{er}, alinéas 2 et 4, des statuts,
Vu les articles 6, 7 et 8, du Règlement intérieur,
Vu le procès verbal établi par la commission locale.

Constate que M^{ademoiselle}.....BERTHELOT.....Françoise.....
a subi avec succès l'épreuve du degré.....ELEMENTAIRE.....(mention.....)
à la vitesse de.....20,3.....mots nets par minute,
organisée à.....BOURGES....., le.....6 AVRIL 1968.....

Le Président de l'I.I.M.D.

Le Président de la Commission locale.

Le Secrétaire général de l'I.I.M.D.



CHAMPIONNAT DU CHER

INSTITUT INTERNATIONAL DE MÉTAGRAPHIE DUPLOYÉ

Association fondée le 22 Octobre 1924 et régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, pour la diffusion de la Métagraphie Duployé en France et dans les pays de langue française, et pour l'encouragement à la formation de professionnels et de professeurs.

Siège Social : 47, Rue Labat - PARIS-XVIII^e

STÉNOGRAPHIE

Le Conseil d'administration de l'I.I.M.D.

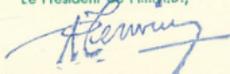
Vu l'article 1^{er}, alinéas 2 et 4, des statuts,
Vu les articles 6, 7 et 8, du Règlement intérieur,
Vu le procès-verbal établi par la Commission locale,

Constate que Mademoiselle BERTHELOT Française

a subi avec succès l'épreuve de vitesse de 50 mots par minute (mention BIEN)

organisée à BOURGES, le 16 DECEMBRE 1967 **61^e prix**

Le Président de l'I.I.M.D.,



Le Président de la Commission locale,



Le Secrétaire général de l'I.I.M.D.

